



Notre réf.: 04365/2024/CSG/EXR/INFCOM-3/Elections

Annexe: 1

Le Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) présente ses compliments aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et a l'honneur de faire référence aux sujets suivants: la prochaine tenue de la troisième session de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM), les modalités de cette session, qui se tiendra à Genève, en Suisse, du 15 au 19 avril 2024; ainsi que les modalités de vote pour l'élection du Bureau de la Commission, le cas échéant, lors de la session.

À cet égard, le Secrétariat de l'OMM prie les missions permanentes de bien vouloir transmettre au ministère des affaires étrangères de leur pays la lettre ci-jointe de la Secrétaire générale, Mme Celeste Saulo.

Le Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève les assurances de sa très haute considération.



2 avril 2024



Notre réf.: 04363/2024/CSG/INFCOM-3 Elections

2 avril 2024

Annexe: 1

Madame, Monsieur le Ministre,

Je me réfère à la lettre réf.: 25591/2023/GS/LCC/CNF du 11 décembre 2023, relative à l'organisation de la troisième session de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM-3) qui se tiendra à Genève (Suisse) du 15 au 19 avril 2024. Cette session comportera des réunions en présentiel auxquelles il sera possible de participer en ligne.

En outre, conformément à la [règle 6.9](#) du *Règlement intérieur des commissions techniques* (OMM-N° 1240), il a été convenu, à la demande de M. Michel Jean, Président de l'INFCOM, que les dispositions du régime de participation à distance décrites dans l'[annexe VI](#) dudit règlement seraient appliquées, pour faciliter la participation des Membres concernés.

Les membres du Bureau de la Commission seront élus au cours de cette session. À cet égard et suite à l'expérience récente de la troisième session de la Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux (SERCOM) (Bali, Indonésie, 4-9 mars 2024), qui s'est déroulée en présentiel avec la possibilité d'y participer en ligne, plusieurs Membres ont exprimé des préoccupations relatives à la sécurité s'agissant de l'utilisation du vote électronique pour l'élection des membres du Bureau de la Commission.

Par conséquent, il est recommandé que les délégués des [Membres représentés à l'INFCOM](#) ayant le droit de vote soient physiquement présents à Genève pour voter lors de la troisième session de l'INFCOM. Les Membres qui ne sont pas en mesure d'envoyer des délégations à Genève devraient envisager, pour voter, de conclure un arrangement de représentation en faisant appel à leur mission permanente établie à Genève ou, si cela n'est pas possible, de recourir à un vote par procuration. De cette manière, tous les droits et privilèges des Membres ayant le droit de vote seront conservés.

Les Membres pour lesquels le vote par procuration est l'arrangement le plus adéquat sont priés de noter que leur représentant par procuration doit appartenir à la délégation accréditée à l'INFCOM d'un Membre ayant le droit de vote. Il est à noter que cette délégation doit comprendre plus d'un représentant. Veuillez noter que la délégation des pouvoirs ne doit en aucun cas être donnée à la délégation d'un Membre qui a présenté une candidature concernant la fonction particulière pour laquelle le représentant par procuration doit voter.

À toutes fins utiles, un modèle de procuration est joint en [annexe](#) de la présente lettre. Toutes les procurations seront soumises à la Commission de vérification des pouvoirs, conformément à la [règle 22](#) du Règlement général (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)).

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'Organisation météorologique mondiale (OMM)

La procédure de vote par bulletin papier sera détaillée en temps voulu sur le [site Web de la troisième session de l'INFCOM](#).

Une copie de la présente lettre est adressée aux représentants permanents des Membres de l'OMM et aux missions permanentes établies à Genève.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



Celeste Saulo  
Secrétaire générale

Ref.: 04363/2024.14 CSG

**DÉLÉGATION DU DROIT DE VOTE**

pendant la

**TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES OBSERVATIONS,  
DES INFRASTRUCTURES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION  
(INFCOM-3)**

**15-19 avril 2024, Genève, Suisse**

**(Membre 1)** ..... délègue par la présente son droit de vote  
à la **troisième session de la Commission des observations, des infrastructures et des  
systèmes d'information** à **M./Mme** ..... **(Membre 2)**.

Signé par le Représentant permanent du **(Membre 1)** auprès de l'OMM

**Nom:** .....

**Date:** .....

---